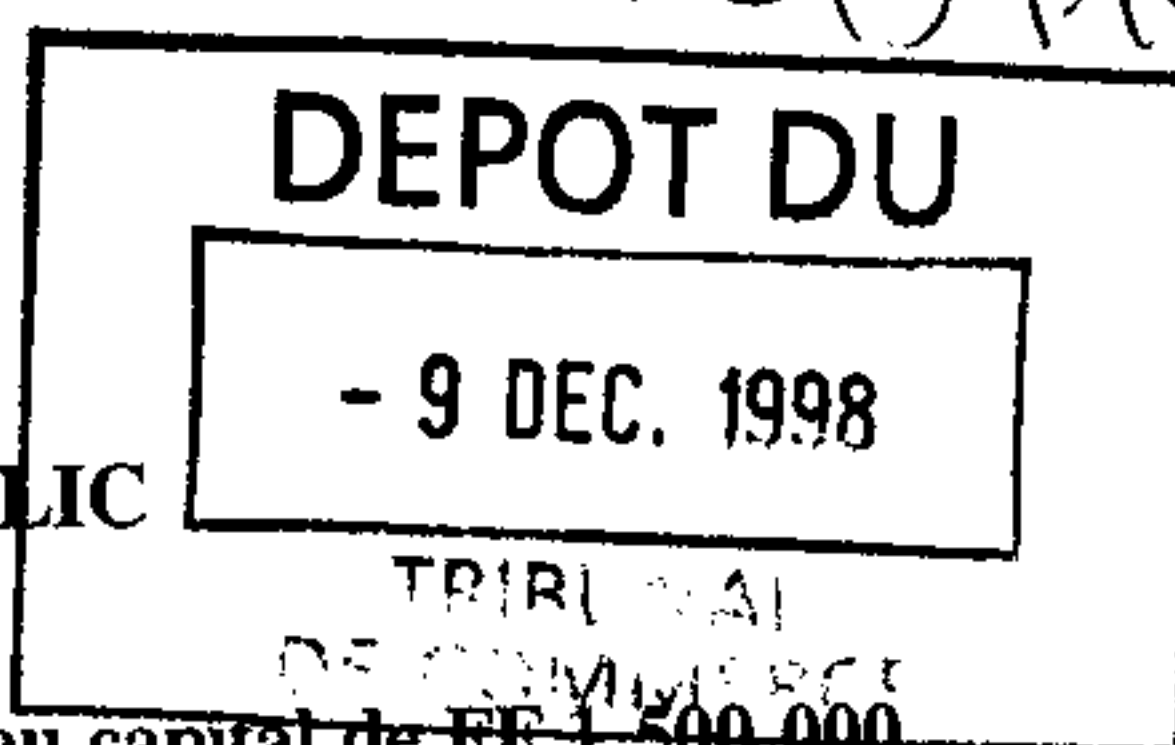


97BES66

n° 13710

::ODMA\PCDOCS\PARIS-1\53277\2

9 TELECOM GRAND PUBLIC



Société par Actions Simplifiée au capital de FF 1.500.000
Siège social : 1, avenue Eugène Freyssinet, 78280 Guyancourt

414 377 812 RCS VERSAILLES

*Pour extrait
certifié conforme*

Scatta Giovanni

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 28 OCTOBRE 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le 28 octobre, à 16.00 heures, les administrateurs de la société 9 TELECOM GRAND PUBLIC (ci-après la « Société » ou « 9 TELECOM GRAND PUBLIC ») se sont réunis dans les bureaux de BOUYGUES, 90, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, sur convocation régulière de leur Président.

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :

- Monsieur René RUSSO, Président
- Monsieur Massimo BRAGAZZI, administrateur
- Monsieur Davide DASSI, administrateur

EST ABSENT MAIS REPRESENTÉ :

- Monsieur Agostino RAGOSA, administrateur, représenté par Monsieur Davide DASSI ;

seuls membres composant le conseil, compte tenu des démissions du docteur Ludwig HOFFMANN et de Messieurs Ulrich HUPPE, Alain RICHET, Alain POUYAT, Olivier POUPART-LAFARGE et Michel DERBESSE et de la société 9 TELECOM S.A. dont le représentant permanent est Monsieur Philippe MONTAGNER.

Monsieur René RUSSO préside la séance.

Monsieur le Président constate que le conseil, réunissant la présence effective de plus de la moitié des administrateurs, peut en conséquence valablement délibérer.

.....

.....

Après avoir accueilli les membres du conseil, Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Démission et nomination d'administrateurs et démission du directeur général,

.....

.....

4. Démission du Président et nomination d'un nouveau Président ; organisation :
détermination de ses pouvoirs et fixation de sa rémunération,

.....

.....

Monsieur le Président expose tout d'abord au conseil qu'il convient, avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour, de désigner les nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs ayant présenté leur démission, afin que le conseil atteigne de nouveau le nombre minimum statutaire requis de onze membres et qu'il puisse ensuite valablement délibérer.

1. DEMISSION ET NOMINATION D'ADMINISTRATEURS ET DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

1.1 DEMISSION ET NOMINATION D'ADMINISTRATEURS

Monsieur le Président expose tout d'abord au conseil le fait que le Docteur Ludwig HOFFMANN a fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur de la Société dans une lettre datée du 6 juillet 1998, qu'il remet en séance.

Le conseil prend acte de cette démission et remercie le docteur HOFFMANN des services rendus à la Société en sa qualité d'administrateur.

Monsieur le Président propose alors que Monsieur Maurizio STECCO soit nommé par le conseil.

Après délibération, le conseil d'administration nomme, à l'unanimité, en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Maurizio STECCO pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 1998, en remplacement du docteur Ludwig HOFFMANN, démissionnaire.

Cette nomination à titre provisoire sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Monsieur Maurizio STECCO est alors invité à participer aux délibérations du conseil et à prendre part au vote sur les décisions qui seront ensuite soumises au conseil. Monsieur STECCO, après avoir remercié le conseil de la confiance qu'il lui témoigne, déclare accepter ces fonctions en précisant qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

* *

Monsieur le Président expose ensuite au conseil le fait que Monsieur Ulrich HUPPE a fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur de la Société dans une lettre qui lui a été remise préalablement à la tenue de la présente réunion, ladite démission prenant effet à compter de ce jour.

Le conseil prend acte de cette démission et remercie Monsieur HUPPE des services rendus à la Société en sa qualité d'administrateur.

Monsieur le Président propose alors que Monsieur Carlo MEZZANOTTE soit nommé par le conseil.

Après délibération, le conseil d'administration nomme, à l'unanimité, en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Carlo MEZZANOTTE pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 1998, en remplacement de Monsieur HUPPE, démissionnaire.

Cette nomination à titre provisoire sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Monsieur Carlo MEZZANOTTE est alors invité à participer aux délibérations du conseil et à prendre part au vote sur les décisions qui seront ensuite soumises au conseil. Monsieur MEZZANOTTE, après avoir remercié le conseil de la confiance qu'il lui témoigne, déclare accepter ces fonctions en précisant qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

* *

Monsieur le Président expose au conseil le fait que Monsieur Michel DERBESSE a également fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur de la Société dans une lettre qui lui a été remise préalablement à la tenue de la présente réunion, ladite démission prenant effet à compter de ce jour.

Le conseil prend acte de cette démission et remercie Monsieur Michel DERBESSE des services rendus à la Société en sa qualité d'administrateur.

Monsieur le Président propose alors que Monsieur Archimede DEL VECCHIO soit nommé par le conseil.

Après délibération, le conseil d'administration nomme, à l'unanimité, en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Archimede DEL VECCHIO pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 1998, en remplacement de Monsieur DERBESSE, démissionnaire.

Cette nomination à titre provisoire sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Monsieur Archimede DEL VECCHIO est alors invité à participer aux délibérations du conseil et à prendre part au vote sur les décisions qui seront ensuite soumises au conseil. Monsieur DEL VECCHIO après avoir remercié le conseil de la confiance qu'il lui témoigne, déclare accepter ces fonctions en précisant qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

* *

Monsieur le Président expose au conseil le fait que Monsieur Olivier POUPART-LAFARGE a fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur de la Société dans une lettre qui lui a été remise préalablement à la tenue de la présente réunion, ladite démission prenant effet à compter de ce jour.

Le conseil prend acte de cette démission et remercie Monsieur Olivier POUPART-LAFARGE des services rendus à la Société en sa qualité d'administrateur.

Monsieur le Président propose alors que Monsieur Alain PARKER soit nommé par le conseil.

Après délibération, le conseil d'administration nomme, à l'unanimité, en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Alain PARKER pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 1998, en remplacement de Monsieur POUPART-LAFARGE, démissionnaire.

Cette nomination à titre provisoire sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Monsieur Alain PARKER est alors invité à participer aux délibérations du conseil et à prendre part au vote sur les décisions qui seront ensuite soumises au conseil. Monsieur PARKER, après avoir remercié le conseil de la confiance qu'il lui témoigne, déclare accepter ces fonctions en précisant qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

* *

Monsieur le Président expose au conseil le fait que Monsieur Alain POUYAT a fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur de la Société dans une lettre qui lui a été remise préalablement à la tenue de la présente réunion, ladite démission prenant effet à compter de ce jour.

Le conseil prend acte de cette démission et remercie Monsieur Alain POUYAT des services rendus à la Société en sa qualité d'administrateur.

Monsieur le Président propose alors que Monsieur Genereso EGIDIO soit nommé par le conseil.

Après délibération, le conseil d'administration nomme, à l'unanimité, en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Genereso EGIDIO pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 1998, en remplacement de Monsieur Alain POUYAT, démissionnaire.

Cette nomination à titre provisoire sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Monsieur EGIDIO, a déclaré par avance accepter ces fonctions au cas où elles lui seraient conférées en précisant qu'il n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

* *

Monsieur le Président expose au conseil le fait que la société 9 TELECOM S.A., représentée par Monsieur Philippe MONTAGNER, en qualité de représentant permanent, a fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur de la Société dans une lettre datée du 28 octobre 1998.

Le conseil prend acte de cette démission et remercie Monsieur Philippe MONTAGNER, des services rendus à la Société en sa qualité de représentant permanent de la société 9 TELECOM S.A., administrateur démissionnaire.

Monsieur le Président propose alors que Monsieur Aldo DE SARIO soit nommé par le conseil.

Après délibération, le conseil d'administration nomme, à l'unanimité, en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Aldo DE SARIO pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 1998, en remplacement de la société 9 TELECOM S.A., démissionnaire.

Cette nomination à titre provisoire sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Monsieur Aldo DE SARIO est alors invité à participer aux délibérations du conseil et à prendre part au vote sur les décisions qui seront ensuite soumises au conseil. Monsieur DE SARIO, après avoir remercié le conseil de la confiance qu'il lui témoigne, déclare accepter ces fonctions en précisant qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

* *

Monsieur le Président expose au conseil le fait que Monsieur Alain RICHEL a également fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur de la Société dans une lettre datée du 29 septembre 1998.

Le conseil prend acte de cette démission et remercie Monsieur Alain RICHEL des services rendus à la Société en sa qualité d'administrateur.

Monsieur le Président propose alors que Monsieur Franco REGIS soit nommé par le conseil.

Après délibération, le conseil d'administration nomme, à l'unanimité, en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Franco REGIS pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 1998, en remplacement de Monsieur Alain RICHEL, démissionnaire.

Cette nomination à titre provisoire sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Monsieur REGIS a déclaré par avance accepter ces fonctions au cas où elles lui seraient conférées en précisant qu'il n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

* *

Monsieur le Président remet enfin en séance sa propre démission de ses fonctions d'administrateur et de Président de la Société, avec effet immédiat.

Le conseil prend acte de cette démission et remercie Monsieur René RUSSO des services rendus à la Société en sa qualité d'administrateur et de Président.

Monsieur le Président propose alors que Monsieur Roberto GIANNINI soit nommé par le conseil.

Après délibération, le conseil d'administration nomme, à l'unanimité, en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Roberto GIANNINI pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 1998, en remplacement de Monsieur René RUSSO, démissionnaire.

Cette nomination à titre provisoire sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Monsieur Roberto GIANNINI est alors invité à participer aux délibérations du conseil et à prendre part au vote sur les décisions qui seront ensuite soumises au conseil. Monsieur GIANNINI, après avoir remercié le conseil de la confiance qu'il lui témoigne, déclare accepter ces fonctions en précisant qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

1.2 DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président expose au conseil le fait que Monsieur Alain RICHET a également fait part de sa démission de ses fonctions de directeur général de la Société dans sa lettre datée du 29 septembre 1998.

Le conseil prend acte de cette démission et remercie Monsieur RICHET des services rendus à la Société en sa qualité de directeur général et des efforts qu'il a déployés dans l'exercice de ses fonctions.

.....

.....

4. DEMISSION DU PRESIDENT ET NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT ; ORGANISATION : DETERMINATION DE SES POUVOIRS ET FIXATION DE SA REMUNERATION

Monsieur RUSSO ayant remis en séance sa démission de son mandat de Président de la Société, à l'unanimité, le conseil décide de nommer Monsieur Roberto GIANNINI en qualité de nouveau Président, en remplacement de Monsieur René RUSSO, démissionnaire, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 1998.

Monsieur Roberto GIANNINI déclare accepter ces fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper.

Conformément à l'article 11 des statuts, Monsieur Roberto GIANNINI assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société et la représentera dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social, sous réserve, toutefois, de ceux expressément attribués par la loi et les statuts aux assemblées générales et au conseil d'administration.

Conformément à l'article 11 des statuts, le Président pourra déléguer, sous sa responsabilité, partie de ses pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le conseil décide, à l'unanimité, que la rémunération de Monsieur Roberto GIANNINI sera fixée ultérieurement lors d'une de ses prochaines séances. Toutefois, les frais qu'il aura engagés dans l'exercice de ses fonctions lui seront remboursés sur justification.

La séance se poursuit alors sous la présidence de Monsieur Roberto GIANNINI.

.....

.....

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du conseil assistant à la réunion.

LE PRESIDENT

LES ADMINISTRATEURS

LE SECRETAIRE